

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 191 Arrêté de promulgation

n° 191

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 février 1962

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro
28 février 1962

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire l'arrêté du 12 janvier 1962 réglementant le survol-des régions inhospitalières par les aéronefs en vol VFR- (J.O.R.F. du 4 février 1962. p 1231.) Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire aéénéral,Vves dé DARUVAR.